

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2021

**Etaient présents** : Arnaud HOTTIN, Sophie DECOTTIGNIES, Daniel DECROIX, Pierre-Marie DELEBECQUE, Didier DEPRAETERE, Isabelle DERACHE, Théo DESBONNET, Christophe DESCAMPS, Anne FOVELLE, Caroline FREGGI, Valérie MONNIER, Nicolas MOREAU, Brigitte NAESENS, Dominique PASTANT, Pascal THOBOIS, Yvette VARLET, Maurice VEILLEROY

**Excusés** : Jérémy LAGACHE, Marie-Brigitte LEMESRE donne pouvoir à Nicolas MOREAU

### **Ordre du jour** :

- Adhésion de la CCPC au Syndicat Mixte "Nord Pas de Calais Numérique" pour la mise en place d'un ENT - Espace Numérique de Travail ;
- Rétrocessions des lotissements privés dans le domaine public ;
- Tarifs des services périscolaires pour l'année 2021-2022 ;
- Subventions aux associations ;
- Jury Criminel ;
- Divers

### **1. Adhésion de la CCPC au Syndicat Mixte "Nord Pas de Calais numérique" pour la mise en place d'un ENT - Espace Numérique de Travail**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, et notamment, l'une de ses compétences supplémentaires est rédigée comme suit : « *Développement des usages numériques : élaboration et mise en œuvre du SDUS.* »

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a vocation à : *Accompagner les citoyens à devenir acteur de leur vie numérique : Mailler le territoire d'espaces publics numériques et développer les relais communaux (réseau d'acteurs locaux animateurs et facilitateurs), développer les parcours initi@tic (action auprès de toutes les populations) ; Accompagner les enseignants aux nouveaux usages pour faire des enfants des citoyens de demain.*

Considérant que l'Environnement Numérique de Travail (ENT) est un service éducatif numérique offrant à chaque membre de la communauté éducative un accès dédié, sécurisé et simplifié, aux informations et outils dont il a besoin pour son activité, mis en œuvre par les collectivités territoriales en lien avec l'Education Nationale ;

Considérant l'utilité pour la Communauté de Communes Pévèle Carembault d'adhérer, aux fins d'acquisition et de mise en place d'une plateforme numérique ENT, à une structure mutualisée, le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, ayant vocation à participer à la mise en œuvre d'un ENT à travers notamment l'adhésion à un groupement de commandes avec la Région et le Département compétents en matière d'ENT respectivement pour les lycées et les collèges ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Pévèle Carembault dont la Commune est membre au « Syndicat mixte Nord Pas-de-Calais Numérique ».

### **2. Rétrocessions des lotissements privés dans le domaine public**

Monsieur le Maire précise que des demandes de rétrocession de lotissements privés ont été faites par leur propriétaire et notamment concernant le lotissement "Domaine du Vert Pré" ; "Les Jardins de la Motte" et de la rue Pasteur. Que ces rétrocessions concernent la voirie du lotissement ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes.

Après une visite technique sur place, tout semble conforme, la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessitant pas d'enquête publique préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE, la rétrocession de parcelles des lotissement "Domaine du Vert Pré « Les Jardins de la Motte » et de

la rue Pasteur destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié ; précise que la rétrocession concerne la voirie ainsi que toutes les parties communes et équipements annexes et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de cette rue et espaces publics dans le tableau de la voirie communale.

### **3. Tarifs des services périscolaires pour l'année 2021-2022** (voir tableau tarifs ci-joint)

Le Conseil approuve à l'unanimité l'augmentation de 2 % de l'ensemble des tarifs.

### **4. Subventions aux associations** Vote à l'unanimité des subventions aux associations (voir tableau ci-joint).

- Comme l'année dernière, une subvention d'un montant de 300 € sera versée à l'association Cat Nat qui représente et défend les intérêts des familles sinistrées dont les habitations ont été gravement endommagées suite aux fortes périodes de sécheresse des années 2017, 2018 et 2019 et vient en soutien aux communes de la CCPC.

- Une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par l'Ecole Sainte-Thérèse pour l'acquisition de matériel numérique. Après délibération, le conseil accorde par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION, une subvention de 2.000 € pour l'achat de matériel numérique, précise que cette subvention sera versée à l'Association des Parents d'Elèves sur présentation d'un devis signé et facture du matériel.

### **5. Jury Criminel**

6 personnes de plus de 21 ans sont tirées au sort à partir de la liste électorale : Claudine ROCKMANS épouse GEERAERT ; Hugues GRISLAIN ; Philippe RIDEZ ; Quentin LEVEILLE-NIZEROLLE ; Mathilde MYSOET et Léonore PIOVESAN épouse PETTINELLA

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Juin 2021**

**Etaient présents** : Arnaud HOTTIN, Sophie DECOTTIGNIES, Daniel DECROIX, Didier DEPRAETERE, Anne FOVELLE, Valérie MONNIER, Nicolas MOREAU, Brigitte NAESSENS, Dominique PASTANT, Pascal THOBOIS, Yvette VARLET

**Excusés** : Pierre-Marie DELEBECQUE ; Isabelle DERACHE donne pouvoir à Didier DEPRAETERE ; Théo DESBONNET ; Christophe DESCAMPS donne pouvoir à Arnaud HOTTIN ; Caroline FREGGI donne pouvoir à Dominique PASTANT ; Jérémy LAGACHE ; Marie-Brigitte LEMESRE donne pouvoir à Nicolas MOREAU ; Maurice VEILLEROY

**Ordre du jour** : Groupement de commandes fourniture et acheminement d'électricité et gaz naturel avec services associés.

La Communauté de communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel, avec services associés à la fourniture.

Ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité et gaz naturel, avec services associés à la fourniture » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.